

La franchise, un tremplin pour la reconversion professionnelle

Démarrer une nouvelle carrière en tant que chef d'entreprise, beaucoup en rêvent, d'autres le font. Et certains choisissent la franchise, une solution qui permet de ne pas démarrer seul et d'être accompagné à chaque étape de son projet. Tandis que 28% des Français aimeraient créer leur entreprise*, près de 43% envisagent de le faire en franchise, un modèle rassurant pour une reconversion professionnelle. Coup de projecteur sur les bonnes raisons de devenir un entrepreneur franchisé !

La franchise, créatrice de vocations

Une vraie opportunité de changer de métier et de secteur, à tout âge : 1 franchisé sur 2 a changé de secteur par rapport à son activité précédente. 37% des franchisés voient la possibilité d'y **acquérir un nouveau savoir-faire**. La franchise contribue aussi largement à l'épanouissement personnel. 29% des franchisés voient la possibilité de **reprenre le contrôle sur sa vie**, via notamment le choix de son lieu de vie ou encore une meilleure maîtrise de son emploi du temps.

Autant dire que la franchise est **un vrai tremplin pour la reconversion professionnelle** ! Pourquoi ? Essentiellement parce que la franchise est un modèle basé sur le **transfert de savoir-faire** du franchiseur à son franchisé ; qu'il lui sera apporté une formation initiale et continue et un concept éprouvé. Cela **réduit drastiquement les risques du nouvel entrepreneur** qui bien qu'indépendant ne sera pas seul dans ce moment si important de la création d'entreprise ! De quoi rassurer et donner libre cours aux vocations !



« La franchise est un modèle attractif, ouvrant la voie à l'entrepreneuriat et la mobilité professionnelle à tous types de profils. Rassurant et robuste, ce modèle collaboratif est basé sur l'alliance unique entre deux entrepreneurs indépendants. Avec son système clé-en-main et la puissance de l'intelligence collective du réseau, la franchise est une valeur sûre pour appréhender sereinement ce nouveau projet de vie dans un cadre sécurisant. »

souligne Véronique Discours-Buhot,
déléguée générale de la Fédération Française de la Franchise

Zoom sur les 10 bonnes raisons de choisir la franchise dans le cadre d'une reconversion professionnelle

Les points forts du système de la franchise sont nombreux pour les personnes désirant se reconvertir. La FFF a listé les 10 bonnes raisons de s'intéresser à la franchise quand on a envie de changer de voie :

- 1 / Un cadre rassurant :** Avec la franchise, le concept est déjà éprouvé par le franchiseur qui détient des magasins pilotes où il teste le modèle et le fait évoluer régulièrement pour répondre aux nouvelles tendances et attentes des clients. La franchise permet une mise en œuvre rapide et efficace.
- 2 / L'ouverture aux profils variés et une vraie opportunité de réussite pour tous (y compris les non diplômés) :** Avant d'être à leur compte, 76% des franchisés étaient salariés. 51 % des franchisés sont diplômés de niveau Bac +2 ou plus et 23 % ont le niveau Bac et 26% n'ont pas le bac. On compte 40% % de femmes. La personnalité et l'envie d'entreprendre sont les composants essentiels.
- 3 / La variété des activités :** La franchise propose des possibilités d'entrepreneuriat dans de très nombreux secteurs d'activité (commerces et services), avec près de 2000 enseignes et des niveaux d'investissement très variés
- 4 / L'avantage de disposer d'une entreprise clé en main :** La franchise apporte une solution clé en main avec un modèle d'enseigne qui a déjà fait ses preuves. Un véritable gain de temps et une sécurité pour le franchisé.
- 5 / La possibilité de rester dans sa région ... :** La franchise permet aussi de s'implanter dans la région de son choix, 1/3 des franchises sont dans des villes de moins de 20 000 habitants, 1/3 dans les villes comprises entre 20 000 et 100 000 habitants, et 1/3 dans des villes de taille supérieure à 100 000 habitants. 3 franchisés sur 4 créent leur entreprise dans leur région.
- 6 / ... Ou au contraire, de s'expatrier :** 35% des réseaux de franchise ont des points de vente à l'étranger, ce qui peut ouvrir des horizons en termes d'expatriation durable, donc de projet de vie, ce qui est rarement le cas des expatriations salariées souvent prévues pour une période déterminée.
- 7 / La formation et l'accompagnement :** C'est l'un des atouts majeurs de la franchise, ses dispositifs de formation initiale, de formation continue et d'accompagnement tout au long de votre vie d'entrepreneur franchisé.
- 8 / La confiance des banques :** 66% des franchisés estiment que le fait d'entreprendre en franchise a favorisé l'obtention d'un crédit auprès d'une banque.
- 9 / Le bénéfice de la notoriété d'une marque bien connue :** Créer son entreprise et la faire connaître est un parcours qui stresse tant de créateurs d'entreprise. La franchise permet de se lancer dans un projet d'entreprise en profitant de la notoriété et de l'image de marque d'une enseigne déjà bien établie.
- 10 / Travailler en toute indépendance :** La franchise est un modèle d'entrepreneuriat aux risques maîtrisés permettant de conserver son indépendance tout en s'appuyant sur la force de son réseau.

À VOS AGENDAS



DU 19 AU 22 MARS 2023
PARIS - PORTE DE VERSAILLES

L'événement incontournable de l'entrepreneuriat en France et à l'international accueille les futurs porteurs de projets pour les aider à concrétiser leur envie d'entreprendre et les sensibiliser aux atouts de la franchise.

www.franchiseparis.com/

*Données issues de la 18^{ème} Enquête de la franchise Banque Populaire réalisée en partenariat avec la Fédération Française de la Franchise et Kantar - Mars 2022.

À propos de la Fédération Française de la Franchise

Akteur majeur du dynamisme de l'économie française, la Fédération Française de la Franchise est la fédération professionnelle des franchiseurs et de leurs franchisés depuis 1971. Elle représente le modèle de la franchise, un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire et le partage de valeur. Son rôle est de promouvoir, défendre et pérenniser le modèle de la franchise, mais également de fédérer son écosystème et de créer les outils et l'environnement propice au développement et à la performance des réseaux de franchise. La Fédération Française de la Franchise a créé en 1981 le Salon Franchise Expo Paris, devenu depuis un rendez-vous annuel international majeur de la franchise.

La franchise représente en France 1 965 réseaux, 79 134 points de vente franchisés, pour plus de 68,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'activité génère 795 441 (directs et indirects). En 2009, la FFF a créé L'Académie de la franchise, premier organisme de formation aux métiers de la franchise, dont l'offre est dédiée aux futurs franchisés, mais aussi aux futurs et actuels franchiseurs.

En savoir plus

franchise-fff.com

